## Face à l'islamisme : un vide spirituel ?



Article rédigé par France Catholique, le 10 février 2021

Source [France Catholique] Le projet de loi « confortant le respect des principes de la République » est examiné à l'Assemblée nationale depuis le 1er février. Au cœur du débat, la laïcité. Mais face à l'islamisme, Jean-Marie Rouart alerte sur le vide spirituel laissé dans la société. Sans fard.

Vous estimez que dans trente ans, l'islam pourrait apparaître en France comme une planche de salut spirituel pour ceux que le christianisme aurait déçus. La laïcité érigée en modèle par notre République est-elle un rempart illusoire ?

Jean-Marie Rouart : Absolument. Je constate la faiblesse que représente le christianisme aujourd'hui et l'orgueilleuse faiblesse que représente la laïcité. Je crois que les laïcards s'imaginent, avec une prétention coupable, qu'ils représentent un rempart, mais en fait c'est une ligne Maginot face à l'islam. Ils pensent qu'ils peuvent remplir les besoins et les aspirations d'une religion. C'est pour moi une erreur coupable. L'aspiration humaine sur le plan individualiste comme sur le plan collectif n'est pas seulement de l'ordre de la raison. Et sur le plan individuel, la religion n'est pas seulement de l'ordre de la croyance.

Comme Français, nous avons un héritage qui s'inspire de ce que nous sommes : les fêtes de Noël, Pâques et Pentecôte, les jours fériés... Nous sommes imprégnés de nos origines chrétiennes. Et contrairement à ce que pensent les laïcards, la France n'est pas née avec la République. Elle est née du baptême de Clovis. Elle a quinze siècles d'imprégnation chrétienne. Un écrivain aussi peu pratiquant que Romain Gary disait au moment de sa conversion que le catholicisme était les papiers d'identité de la France.

Le christianisme a-t-il perdu trop de terrain dans la société ?

Je dis que tous les facteurs sont présents pour qu'il soit supplanté par l'islam. Pas qu'il disparaisse. Je mets en cause à la fois l'État qui méconnaît ce que nous sommes, nos racines judéo-chrétiennes, avec le refus de les inscrire dans la Constitution européenne, et la défiance du religieux vis-à-vis de l'islam, qui s'étend malheureusement à tous les religieux. Le projet de loi sur le séparatisme qui se refuse à désigner l'islam s'en prend à tous les excès du religieux. Et ce faisant, l'État ne s'aperçoit pas qu'il ne pourra jamais donner un projet spirituel, une cohérence dans un pays qui part à vau-l'eau...

Retrouvez l'intégralité de l'entretien dans le magazine.